

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif de la société « Agrofourniture Semences SARL », par la société « Comptoir Agricole du Souss SA », à travers l'acquisition de 70% des parts sociales et des droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : la société « Comptoir Agricole du Souss SA »;
- La cible: Société « Agrofourniture Semences SARL » ;

Nature de l'opération

Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

Marché de la commercialisation des semences.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 05 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 mai 2023.



RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

L'Opération a pour objet l'acquisition par la société Comptoir Agricole du Souss, ci-après « CAS » de dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales représentant soixante-dix pour cent (70%) du capital social et des droits de vote de la société Agrofourniture Semences SARL « AGROSEM ».

L'Opération doit permettre à CAS de se développer sur le marché de la commercialisation des semences agricoles, tout en permettant à la Société de bénéficier des synergies offertes par CMGP Group, maison-mère de CAS.

Fait à Rabat le 11 mai 2023.